



DONDELANGE
KEHLEN
KEISPELT MEISPELT
NOSPELT OLM

AVIS AU PUBLIC

EN MATIERE D'AMENAGEMENT COMMUNAL ET DE DEVELOPPEMENT URBAIN

En application de l'article 29 de la loi modifiée du 19/07/2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain et conformément à la procédure prévue pour les règlements communaux définie par l'article 82 de la loi communale modifiée du 13/12/1988, il est porté à la connaissance du public qu'en séance du 28/11/2025, numéro 5.3, le conseil communal a approuvé

- le projet de lotissement qui a pour objet de lotir la parcelle inscrite au cadastre de la commune de Kehlen sous le numéro 158/4480, section C de Nospelt, de nature « place occupée », d'une contenance de 13,50 ares, située au lieu-dit « Grand-Rue », en deux nouveaux lots distincts, à savoir le lot numéro 158/X1, d'une contenance de 5,36 ares, de nature « place occupée » et le lot numéro 158/X2, d'une contenance de 8,16 ares, de nature « place occupée », conformément au plan présenté par M. Sascha SERESSE, géomètre officiel auprès de l'Administration du cadastre et de la topographie, pour le compte de Mme Nicole Rita Marthe TOELEN.**

Le texte de cette décision avec les pièces à l'appui est à la disposition du public à la maison communale à Kehlen où il peut en être pris connaissance et pris copie sans déplacement.

En exécution de la loi modifiée du 21/06/1999 portant règlement de procédure devant les juridictions administratives, un recours en annulation devant les juridictions de l'ordre administratif, à introduire par requête signée d'un avocat à la Cour, est ouvert contre la décision du conseil communal dans un délai de 3 mois de la présente notification.

Le présent avis est publié est affiché au tableau d'affichage officiel de la commune de Kehlen à partir du 11/12/2025. La décision du conseil communal, qui revêt un caractère réglementaire, devient obligatoire trois jours après sa publication par voie d'affiche dans la commune de Kehlen.

Kehlen, le 11/12/2025

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le Bourgmestre,
Félix Eischen

Le Secrétaire,
Marco Haas





Registre aux délibérations du conseil communal de la commune de Kehlen

Séance publique du 28 novembre 2025

Annonce publique de la séance et convocation des conseillers : 21 novembre 2025

Présents : MM. Eischen Félix, bourgmestre ; Bissen Marc et Molitor Max, échevins ;
MM. Bonifas Larry, Breden Guy, Mmes Frantzen Maryse, Geschwind Cheryl, Koch Natacha, MM. Kohnen Guy, Krecké Patrick, Mmes Meyer-Deitz Claudine, Noesen-Heintz Nathalie et M. Urbing Kevin, conseillers ;
M. Haas Marco, secrétaire communal

Excusés : Néant

Point de l'ordre du jour : 5.3.

Objet : **Lotissement d'une parcelle dans la Grand-Rue à Nospelt**

Le Conseil Communal,

Vu le projet de lotissement n°228925 établi par le géomètre officiel M. Sascha SERESSE auprès de l'Administration du Cadastre et de la Topographie, pour le compte de Mme Nicole Rita Marthe TOELEN, en date du 01/08/2025 ;

Considérant que ledit projet de lotissement a pour objet le morcellement de la parcelle n°158/4480, d'une contenance de 13,50 ares, de nature « place occupée », située au lieu-dit « Grand-Rue », inscrite au cadastre de la commune de Kehlen, section C de Nospelt, en deux nouveaux lots distincts, à savoir le lot numéro 158/X1, d'une contenance de 5,36 ares, de nature « place occupée » et numéro 158/X2, d'une contenance de 8,16 ares, de nature « place occupée » ;

Sachant que l'immeuble existant est situé, d'après le PAG en vigueur, en zone Mix-V et superposé par le secteur environnement construit, le gabarit de la maison existante est en plus à sauvegarder, et que le projet de morcellement est conforme aux dispositions du PAG ;

Vu les règlements grand-ducaux du 08/03/2017 relatifs à l'aménagement communal et au développement urbain ;

Revu sa délibération du 22/11/2019, n° 1, portant adoption du projet d'aménagement général (PAG) de la commune de Kehlen, approuvée par la Ministre de l'Intérieur le 27/10/2020, référence 42C/012/2019, et par la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement Durable en date du 17/01/2020, respectivement du 14/12/2020, référence 80985/CL-mb ;

Revu sa délibération du 22/11/2019, n° 2, portant approbation du plan d'aménagement particulier 'quartier existant' de la commune de Kehlen, approuvée par la Ministre de l'Intérieur le 27/10/2020, référence 18558/42C, PAG 42/012/2019 ;

Revu sa délibération du 03/02/2022, n° 16, portant approbation de la modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier 'quartier existant' de la commune de Kehlen (Réf.18558/PA1/42C) ;

Vu la loi communale modifiée du 13/12/1988 ;

Après en avoir délibéré conformément à la loi, unanimement

Approuve le projet de lotissement n°228925 du 01/08/2025 du ayant pour objet le morcellement de la parcelle n°158/4480, d'une contenance de 13,50 ares, de nature « place occupée », située au lieu-dit « Grand-Rue », inscrite au cadastre de la commune de Kehlen, section C de Nospelt, en deux

nouveaux lots distincts, à savoir le lot numéro 158/X1, d'une contenance de 5,36 ares, de nature « place occupée » et numéro 158/X2, d'une contenance de 8,16 ares, de nature « place occupée », établi par le géomètre officiel M. Sascha SERESSE auprès de l'Administration du Cadastre et de la Topographie pour le compte de Mme Nicole Rita Marthe TOELEN.

Charge le collège échevinal de procéder à la publication de la présente décision conformément à la procédure prévue pour les règlements communaux, définie par l'article 82 de la loi communale modifiée du 13/12/1988.

A Kehlen, date qu'en tête.

Le conseil communal,
(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,
Kehlen, le 28 novembre 2025

Le président,
Félix Eischen

Le secrétaire,
Marco Haas





LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Administration du cadastre
et de la topographie

EXTRAIT CADASTRAL

Date d'émission : 16 octobre 2025

Responsable : Romain SCLISIZZI

Commune : KEHLEN
Section : C de NOSPELT
No cadastral : 158 / 4480
Contenance : 13a50ca
Adresse : 8, Grand-Rue / L-8391 Nospelt

Lieudit : Grand-Rue

Revenu bâti : 275

Mesurage(s) : 1400, 1956

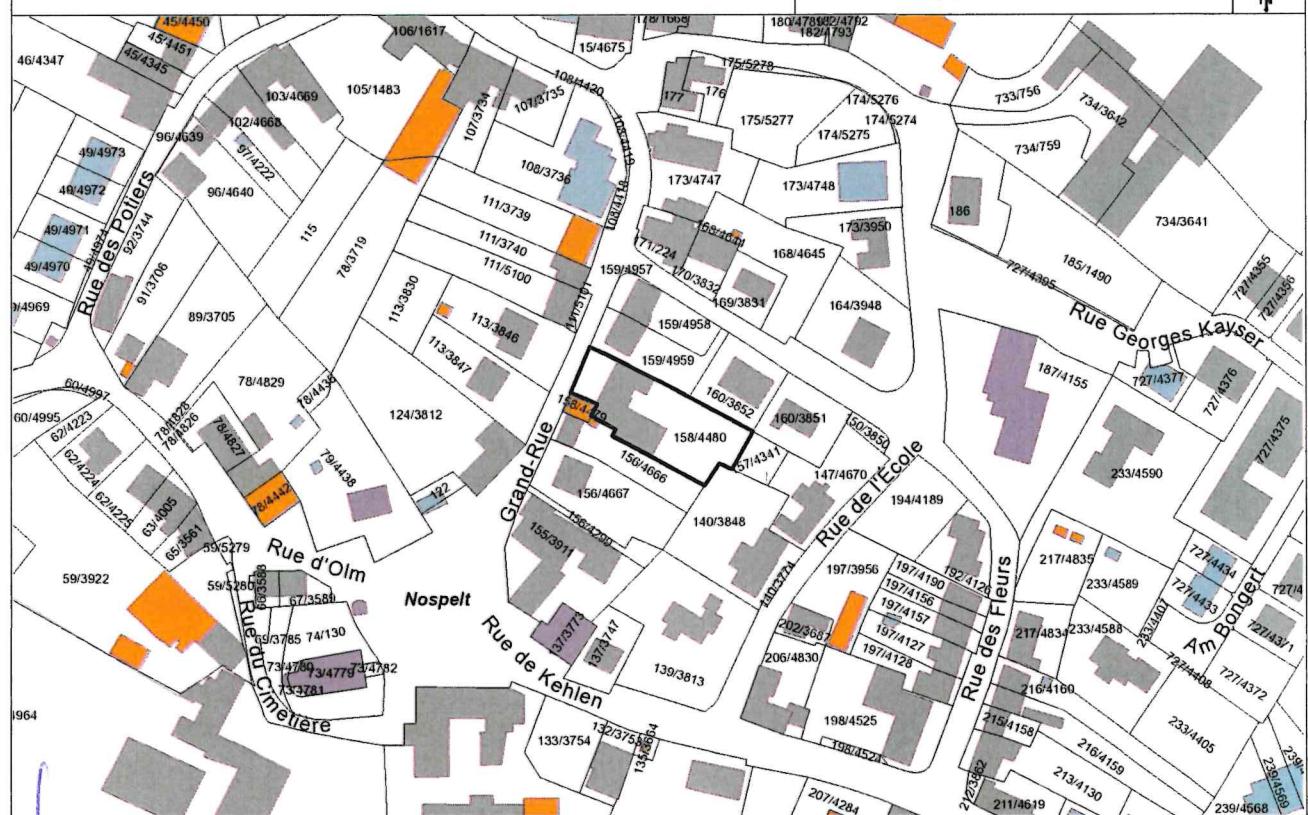
	Nature	Occupation(s)	R non-bâti	R bâti	Contenance
1	place (occupée)	bâtiment à habitation	9.45	275	13a50ca

Propriétaire	Quote-part	Usufruitier	Quote-part
Toelen, Nicole Rita Marthe <i>[8391 Nospeelt]</i>			

Bénéficiaire (Servitude)	Quote-part	Usufruitier	Quote-part
Bleser, Bob [8391 Nospelt] au profit de la parcelle C 158/4479			

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Echelle approximative: 1/2500



Appartient à notre décision
du 28 novembre 2025, numéro 5.3.

Le conseil communal,



ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE

Grand-Duché de Luxembourg

N° Mesurage	N° Affaire(s)	Commune(s)	Section(s)
	228925	Kehlen	C de Nospelt
	Levé par : Chris Toonen Dessiné par : Chris Toonen		Echelle : 1:250
	Le géomètre officiel : SERESSE Sascha Luxembourg, le 01.08.2025		Signature :

LEGENDE DES PARCELLES

Commune: Kehlen			Section: C de Nospelt			
Numéro	Nature	Occupation	Contenance			Nom(s)
			ha	a	ca	
158/X1	place (occupée)	bâtiment à habitation	5	36		TOELEN Nicole Rita Marthe servitude: BLESER Bob (1/1)
158/X2	place (occupée)		8	16		TOELEN Nicole Rita Marthe servitude: BLESER Bob (1/1)

Numéro	Lieudit	Provenance des parcelles
158/X1	Grand-Rue	158/4480 (partie)
158/X2	Grand-Rue	158/4480 (partie)

ACCORD POUR LE MORCELLEMENT (PROPRIETAIRE)

ACCORD POUR LE MORCELLEMENT (COMMUNE)

PROJET

LE PRESENT PLAN NE VAUT PAS PLAN A L'ACTE.
DES RECTIFICATIONS SONT ENCORE POSSIBLES.

PROJET DE MORCELLEMENT

Appartient à notre décision
du 28 novembre 2025, numéro 5.3.

Le conseil communal,

Handwritten signatures and notes in blue ink, including "Nösen", "S. B.", "J. L.", "F. J.", and "G. J.".

